

COMMUNAUTE DE COMMUNES

AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET

33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT



N° D2018-096

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le douze du mois de septembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Chillou, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

17 présents + 6 pouvoirs (23 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Lucette ROCHER, Maryse CHARRIER, Jean-Marie COLIN,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU, Pascal BIRONNEAU
- ✓ Commune de Tessonnrière : Frédérique DAMBRINE
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

6 pouvoirs :

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Jean-Michel PROUST a donné pouvoir Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Daniel ROBERT
- ✓ Céline PIGNON a donné pouvoir à Lucette ROCHER
- ✓ Eric VILAIN a donné pouvoir à Céline PIGNON (non valable)

Excusé (e) s : Ludovic BARREAU, Jean-Michel PROUST, Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF, Philippe MORIN, Céline PIGNON, Jacky PRINCAY, Claire SAINCOURT, Eric VILAIN, Jacques METREAU, Viviane CHABAUTY

Micheline REAU a été élue secrétaire de séance.

Date de la convocation : mercredi 06 septembre 2018

CLECT

Approbation du rapport de la CLECT

- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- Valide le rapport de la CLETC tel que joint en annexe de la présente délibération
- Demande aux dix communs membres de valider par délibérations concordantes ce rapport.
- Autorise M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Le Président, Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20180912-D2018096-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-09-2018

Publication le : 21-09-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du mercredi 29 août 2018

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le mercredi 29 août 2018 à 18h30 dans la salle de réunion de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, sous la présidence d'Olivier FOUILLET.

Étaient présents : Olivier FOUILLET, Jean-Pierre CESBRON, Daniel ROBERT, Jeanne BARIGAULT, Joël MEUNIER, Monique NOLOT, Frédérique DAMBRINE, Jean-François COIFFARD.

Était excusé : Jacques ROY, Pascal BIRONNEAU.

Rappel des bases fiscales prises en compte dans les attributions de compensation :

	CFE	CVAE	IFER	TASCOM	TATFNB	Compensation part salaires	Réduction fraction recettes	Total
Airvault	653 860	295 003	183 970	63 464	5 726	214 208	1 801	1 418 032
Assais-les-Jumeaux	20 892	11 653	290 962	0	1 041	6 966	49	331 563
Availles-Thouarsais	1 579	4 143	0	0	189	1 182	127	7 220
Boussais	2 601	1 057	0	0	122	926	0	4 706
Le Chillou	665	1 279	3 208	0	101	2 149	42	7 444
Irais	2 938	4 502	756	0	65	3 791	19	12 071
Louin	57 737	11 369	2 679	0	186	9 028	0	80 999
Maisontiers	630	968	914	0	0	99	0	2 611
Saint-Loup-Lamairé	27 144	44 286	2 143	0	1 138	48 099	953	123 763
Tessonnière	4 526	5 114	510	0	175	851	0	11 176
Total	772 572	379 374	485 142	63 464	8 743	287 299	2 991	1 999 585

A ces bases doivent se rajouter les transports scolaires pris en charges par les communes vers les équipements communautaires (piscines, médiathèque, salle de sport Cébron) durant l'année scolaire 2017-2018. A ce titre, les dépenses pour la commune d'Assais-les-Jumeaux s'élèvent à 780,50 €, celles de Boussais à 557,50 € et celles de Louin à 1 214,50 €.

De plus, la cotisation GEMAPI au SIVU de la Vallée de la Dive concernant la commune d'Assais-les-Jumeaux s'élève à 5 399 € et doit être payée par la CCAVT. Ce montant est celui de 2017, année avant le transfert de compétence. Il est proposé de la déduire des attributions de compensation et de figer ce montant pour les attributions de compensation des années suivantes.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des éléments à prendre en compte dans les attributions de compensation définitives 2018 :

	Produits à intégrer	Charges transférées	Montant transports scolaires	GEMAPI	Total AC 2018
Airvault	1 418 032	/	/		1 418 032
Assais-les-Jumeaux	331 563	/	780,50	5 399	326 944,50
Availles-Thouarsais	7 220	/	/		7 220
Boussais	4 706	/	557,50		5 263,50
Le Chillou	7 444	/	/		7 444
Irais	12 071	/	/		12 071
Louin	80 999	/	1 214,50		82 213,50

Maisontiers	2 611	/	/		2 611
Saint-Loup-Lamairé	123 763	/	/		123 763
Tessonnière	11 176	/	/		11 176
Total	1 999 585	0	2 552,50	5 399	1 996 738,50

Récapitulatif des mensualités en 2018 :

	Mensualité de janv. à nov. 2018	Mensualité décembre 2018	Total
Airvault	118 169,33	118 169,37	1 418 032
Assais-les-Jumeaux	27 630,25	23 011,75	326 944,50
Availles-Thouarsais	601,67	601,63	7 220
Boussais	392,17	949,63	5 263,50
Le Chillou	620,33	620,37	7 444
Irais	1 005,92	1 005,88	12 071
Louin	6 749,92	7 964,38	82 213,50
Maisontiers	217,58	217,62	2 611
Saint-Loup-Lamairé	10 313,58	10 313,62	123 763
Tessonnière	931,33	931,37	11 176
Total	166 632,08	163 785,62	1 996 738,50

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres de la CLECT valident l'ensemble de ce rapport.

Fait à Airvault, le 30 août 2018.

Le Président de la CLECT,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48

Préfecture

079-200041416-20180912-D2018096-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-09-2018

Publication le : 21-09-2018

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48